Projet d'établissement

1. PREAMBULE

Ce document a été élaboré par les enseignants et la direction de l'école. Il est approuvé par le conseil de participation et le Collège communal.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur (s) enfant (s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

L'école a prioritairement un rôle d'enseignement et de développement du vivre ensemble en complément de l'éducation apportée par les parents.

2. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT.

2.1 Horaire.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 – 12h10	8h30 – 12h10	8h30 – 12h10	8h30 – 12h10	8h30 – 12h10
13h25 – 15h20	13h25 – 15h20		13h25 – 15h20	13h25 – 15h20

2.2 Obligations scolaires.

Tout enfant âgé de 5 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement en respectant l'horaire.

Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents.

Toute absence excédant 2 jours doit être accompagnée d'un certificat médical.

2.3 Utilisation de l'image.

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés.

Les parents qui s'opposeraient à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler par le dépôt d'un document écrit et signé à la direction.

Vous pouvez également vous référer au Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I)

3. OBJECTIFS PRIORITAIRES.

- Donner l'envie aux enfants d'apprendre et de venir à l'école
- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves (physiquement, affectivement et intellectuellement)
- Amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et à acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle afin de devenir un adulte autonome, responsable et respectueux.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.
- S'ouvrir au monde avec un esprit critique.
- Favoriser l'écoute et la communication.

4. NOS SPECIFICITES.

L'école propose:

- Une équipe accueillante, dynamique, compétente et régulièrement formée.
- Des classes peu peuplées (quand cela est possible)
- Un cadre verdoyant.
- Des classes spacieuses et lumineuses (pour l'enseignement maternel: locaux de sieste, psychomotricité, audio-visuel, un réfectoire,...)
- Des infrastructures sportives (accès au hall omnisport) et culturelles.
- Un matériel important, diversifié et pertinent.
- La présence d'une puéricultrice.
- La participation aux activités culturelles, sportives, extra-muros et intra-muros.
- L'intégration des familles.
- La présence d'une logopède

5. PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT

5.1 Nos méthodes au quotidien.

5.1.1 Compétences disciplinaires et transversales.

Nous développons les différentes disciplines:

Français, Mathématique, Eveil historique et géographique, Eveil scientifique et technologique, Eveil artistique, Education physique, les Langues (anglais), cours philosophiques et d'éducation à la citoyenneté.

Les méthodes:

La pédagogie active où l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'autonomie est mise en avant. Elle est source de progression et d'évolution.

La pédagogie différenciée est développée par diverses méthodes adaptées. Des outils, des processus et des consignes pour amener les enfants à acquérir les apprentissages (les socles de compétences) selon leur niveau et à leur rythme.

La continuité des apprentissages est assurée par la concertation des enseignants et le choix de code commun (matériel, référentiel,...)

L'évaluation formative: en cours d'activité pour situer l'enfant dans son apprentissage afin d'apporter des remédiations. Elle peut également amener l'enfant à identifier son erreur et à remédier.

L'évaluation sommative: bilan des acquis des élèves.

5.1.2. Découverte, production, création.

En fonction des projets, permettre à l'enfant d'aborder différentes formes de productions et de créations comme:

- Le théâtre
- La poésie
- L'art (bricolage, techniques artistiques...)
- L'écriture (textes, panneaux, affiches, correspondance, règlements de classes, création d'un journal...)
- Les travaux de présentation (exposés)
- Sensibilisation à l'environnement
- ...

5.1.3 Articulation pratique/théorie.

Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation, le jeu, l'enfant est amené à effectuer des apprentissages et acquérir des compétences (Socles de Compétences) au départ de situations mobilisatrices, de situations problèmes ou lors de thèmes, de projets.

5.1.4 Equilibre travail individuel et collectif.

Différentes pratiques pédagogiques.

- Les enfants peuvent effectuer leurs apprentissages en travail individuel, collectif, groupes de besoins et/ou de niveaux, leçons frontales, ateliers, projet pédagogique, différenciation, remédiation, ...
- Certaines classes sont organisées en verticalité (composites) (à certains moments)
- Travail "interclasses"

5.1.5 Les évaluations.

- Tests effectués par le PMS (à la demande des parents)
- Mise en place de dossiers d'élèves.
- Des évaluations sommatives (contrôles) ont lieu de façon régulière avec une synthèse reprise dans le bulletin (3 périodes par année scolaire)
- Evaluations externes non certificatives imposées par la Communauté française (P3/P5)
- Evaluations certificatives (P2 et P4)
- Epreuves externes visant à l'obtention du CEB (P6)
- Bilan diagnostique avant le 1er bulletin

5.1.6 Accès aux médias.

Donner aux enfants l'occasion d'accéder aux médias:

- Bibliothèque de classes et bibliothèque communale.
- Utilisation de journaux (ex: presse quotidienne) et revues
- Multimédia
- Ordinateurs, Internet et multimédias.
- Publicité, affiches, livret d'informations.

- Assurer un développement corporel harmonieux:
  En pratiquant différentes activités physiques régulières dès la maternelle et en primaire (ex: psychomotricité, éducation physique en primaire, sports, jeux, expression corporelle,...)
- Promouvoir l'ouverture à la culture en attisant la curiosité et l'esprit critique en recevant des personnes ressources et en organisant des activités (ex: musée, théâtre, cinéma, exposition...)
- Ouverture sur le monde par des journées ou des classes d'activités extérieures (M1→ P6).

5.1.8 Citoyenneté.

- Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable autonome en le sensibilisant au respect de:
  - Soi et des autres (ex: éducation à la santé, hygiène de vie, tolérance...)
  - Des consignes et des règlements (ex: règlement de l'école et de la classe).
  - L'environnement (ex: recyclage, tri des déchets, éveil à la nature et aux animaux).
  - Des lieux (propreté) et du matériel (des enfants et scolaire).
- Ponctuellement débats sur l'actualité (sensibilisation aux problèmes mondiaux)
- En fonction des événements, échanges concernant le vécu des enfants à l'école.

5.1.9 Ouverture sur le quartier.

- **Découverte de l'entité par l'organisation de différentes "classes sorties".**

5.1.10 Collaboration avec divers partenaires extérieures concernés par la vie de l'école.

- **Centre de santé (PSE)**
- **Centre psycho-médico-social (PMS)**
- **Bibliothèques communales**
- **Académie**
- **AMO**

5.1.11 Communication

- **Journal de classe qui sert de lien entre les parents, l'école et les enfants.**
- **Farde d'avis.**
  - **Informations scolaires**
  - **Evénements scolaires (réunions et fêtes)**
- **Avis affichés pour les informations relatives à la vie de l'école**

- Réunions de parents
- Amicale de l'école
- Fêtes d'écoles: exemples:
  - Halloween
  - Goûter de Noël
  - Marché de Noël
  - Exposition pour l'école
  - Fête des enfants
  - Fancy-Fair

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer ces activités et apports au cours de leur cursus scolaire.

5.2 Nos actions concrètes.

5.2.1 Sujet (années scolaires de 2019 – 2022)

La langue française

5.2.2 Buts.

- Etre capable de comprendre et de s'exprimer dans la langue de l'enseignement.
- Verbaliser ses actions.
- Communiquer (questionner, convaincre, exprimer des opinions et des sentiments, faire des choix...)

5.2.3 Actions

- Ateliers variés seront proposés pour leur donner la possibilité de communiquer.
- Pratiques régulières: saynètes, interviews, poésies, chants, jeux de langage, jeux de société...
- Création d'un journal de l'école (numérique et papier)
- Exercer l'esprit critique face aux médias.
- FLE
- Collaboration avec des intervenants extérieures
- Ateliers « jeux de société »
- Cahier d'écrivain
- Participation au prix Versele
- Collaboration avec le centre culturel de Farciennes
- Fréquentation de la bibliothèque communale
- Enrichissement du vocabulaire : utilisation du dictionnaire, boîtes à mots, bibliothèque, historiettes, comptines, poésies.
- Activités orales
- Théâtre de marionnettes
- Lecture de romans
- Savoir écouter

- Correction des phrases du quotidien
- Lecture d'album en maternel
- Schéma de la communication
- Le mot du jour
- Lecture de panneaux thématiques
- Préparation et présentation d'exposés
- Enrichissement du vocabulaire en relation avec les projets d'année, classes sorties, classes de dépaysement.
- Bibliothèque de classe
- Travail en cycle 5/8
- Pancartes thématiques reprenant les mots en rapport avec le lieu d'affichage
- Chants

5.3 Année complémentaire.

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative concernée et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, remédiation sur base d'évaluation formative).

5.4 Intégration des enfants provenant de l'enseignement spécialisé et /ou à besoins spécifiques.

L'intégration sera favorisée par un encadrement accru du reste des élèves afin d'accepter la notion de différence. La différenciation sera pratiquée pour pallier les manquements spécifiques éventuels. En fonction des possibilités, une adaptation des horaires au rythme de travail de l'enfant pourrait être envisagée,...

Une aide individuelle pourrait être proposée par un service compétent à la demande des parents.

Chaque demande sera étudiée en concertation avec tous les acteurs et celle-ci devra recevoir l'aval de tous pour être acceptée.

Des aménagements raisonnables pourront être mis en place pour des enfants à besoins spécifiques.

5.5 Adaptation à la langue d'enseignement.

Dans le cadre du décret relatif à l'adaptation à la langue d'enseignement, le cas de chaque élève réunissant les conditions sera analysé. Des solutions adéquates seront proposées en fonction des circonstances et opportunités.

5.6 Formation des enseignants.

Les orientations souhaitées en matière de formation

5.6.1 Les formations sur base volontaire.

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée proposés par l'U.V.C.B. (Union des Villes et des Communes Belges) ou autres formations reconnues par la communauté française, à raison de 5 journées maximum.

Afin de présenter un compte-rendu le plus fidèle possible à l'équipe éducative, deux enseignants de cycles différents peuvent s'inscrire à une même formation.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des modules suivis par chaque membre de l'équipe est dressé par la direction en début d'année scolaire afin que celle-ci puisse se rendre compte de l'absence d'un ou de plusieurs titulaires, parfois au même moment.

La formation choisie est validée par la direction et le Pouvoir Organisateur.

Le remplacement du titulaire parti en formation est assuré de manière interne (collègues, maîtres spéciaux) ou externe (remplacement).

Le titulaire parti en formation un jour où une réunion de concertation est organisée par la direction est tenu de s'y présenter si l'horaire le permet; à défaut, de se tenir au courant des informations données lors de celle-ci.

Ces formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle selon l'intérêt de chacun mais aussi et surtout en cohérence avec les choix de l'équipe dans le cadre du projet d'établissement.

5.6.2 Les formations obligatoires

Le Pouvoir Organisateur se charge d'organiser 3 journées de formation.

6. GENERALITES.

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction de:

- ***Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental***
- ***Décret 'Ecole de la réussite"***
  - Mise en place d'une organisation en cycles.
- ***La circulaire du 10/08/1998***
  - Assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire.
  - Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.
  - Rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation.
  - Distinguer évaluation sommative et formative.

Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur

- **Décret 11/07/2002**
  - Organisation des formations en cours de carrière

'Construit par

Les Enseignants et la Direction

Approuvé par:

Le Conseil de Participation et
Le Collège communal.

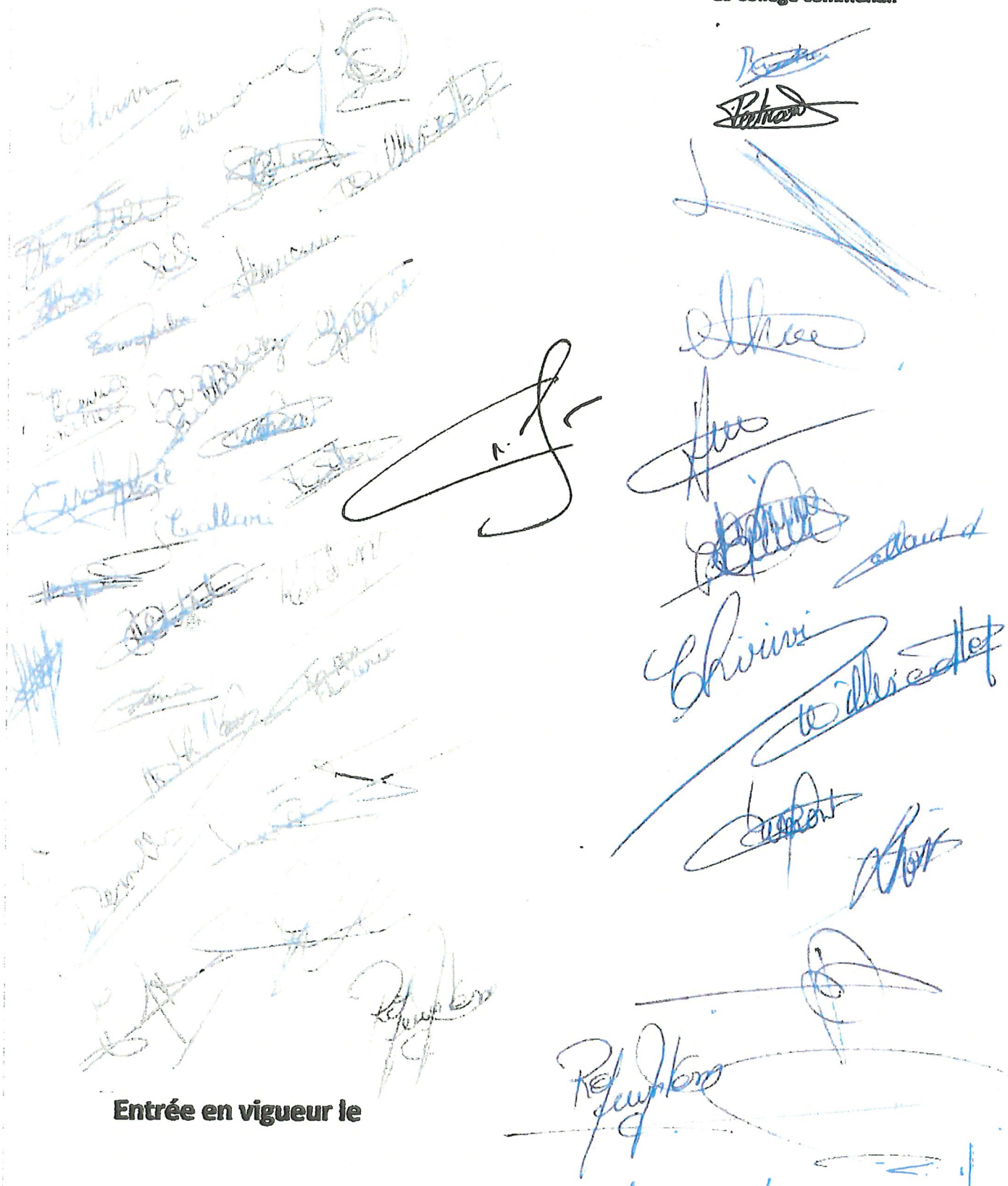

Entrée en vigueur le

le 12/03/2020